

Action apé - équilibre des vacances scolaires

Problématique

Cette année scolaire 2007-2008 est assez catastrophique au niveau de l'équilibre semaines d'école/semaines de congé, puisque, au dernier trimestre, entre les vacances de Pâques (qui tombent très tôt cette année) et celles d'été, ce ne sont pas moins de 14 semaines d'école d'affilée qui attendent nos enfants. A contrario, entre Noël et Pâques, ils ont eu 5 semaines d'école, une semaine de vacances de ski, puis 4 semaines d'école. Merci l'équilibre ! (pour les personnes « plus visuelles » voir les calendriers en annexe). Si cette année est exceptionnelle, il n'en reste pas moins que le dernier trimestre de l'année scolaire est généralement nettement plus long et donc fort lourd pour nos enfants.

L'idée est de **mieux équilibrer les vacances.**

Une tentative avait été faite en 1998 par Mme Francine Jeanprêtre, alors cheffe du département. Le projet prévoyait 8 semaines d'école, puis 2 semaines de congé, sans tenir compte de la place des jours fériés. A Pâques, les enfants n'avaient que les 4 jours de pont (du vendredi Saint au lundi de Pâques), mais bénéficiaient de 2 semaines de vacances au début du mois de mai. Cette absence de vacances à Pâques avait fait capoter le projet : les milieux touristiques refusaient de voir leurs clients de la fin de saison de ski disparaître totalement du paysage et les familles qui allaient fêter Pâques dans leur famille à l'étranger s'en voyaient empêchées. Le projet n'a pas dépassé le stade de la consultation. Il faut donc éviter cet écueil.

Propositions de solutions

Notre volonté est de proposer un rééquilibrage des deux semestres, visant à respecter le mieux possible une alternance régulière entre les vacances et l'école.

1. Pour le premier semestre : il s'agit d'une part de placer les deux semaines de congé en octobre exactement au milieu du semestre et de s'arranger, entre cantons romands pour ne pas mettre la semaine de vacances de février tous en même temps, mais qu'elle soit, dans notre canton, « harmonieusement positionnée », entre les vacances de Noël et celles de Pâques.

2. Au deuxième semestre, il s'agit de ne pas dépasser 8 à 9 semaines d'affilée de cours, et ceci quelle que soit la place de Pâques dans l'année civile. Notre proposition serait d'accorder une semaine à Pâques, soit avant, soit après Pâques (selon la place de Pâques dans l'année) et de redonner aux enfants la semaine de vacances manquante plus tard, par exemple entre le pont de l'Ascension et le lundi de Pentecôte. Ainsi nos enfants auraient 10 jours de vacances à Pâques (dès le vendredi-Saint + 1 semaine ou 1 semaine + jusqu'au Lundi de Pâques) et de nouveau 12 jours en mai.

NB : Ce projet implique 185 jours d'école, alors que la loi scolaire en impose 186. Une modification de la loi serait donc indispensable pour sa mise en oeuvre. Or celle-ci devra de toute façon être remise en chantier prochainement étant donné le train de nouvelles mesures imposées par Harnos, remettant en cause la loi scolaire. Le moment nous paraît donc opportun pour mener cette réflexion.

FGL/ CC mai 2008

